

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article1536>



Honneurs Laurent Perrier / Groupama 2014

- Espace Presse / Actualités -

Date de mise en ligne : vendredi 14 juin 2013

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

Appel à candidatures 2014

Créés en 1981 par Champagne Laurent-Perrier, les Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier/Groupama récompensent chaque année un lauréat pour la qualité de la gestion mise en place sur son territoire.

L'objectif des « Honneurs de la Chasse » est d'**encourager les actions en faveur de la biodiversité, de la faune sauvage et de la chasse**, par la récompense d'initiatives exemplaires.

Les Honneurs de la Chasse sont devenus une distinction incontournable, et nombre de lauréats font aujourd'hui autorité dans les spécialités pour lesquelles ils ont été récompensés, du grand gibier au petit gibier en passant par les oiseaux migrateurs et la faune de montagne.

Le dossier est constitué d'un formulaire-type d'une vingtaine de questions téléchargeable ci-dessous.

Le Jury pourra visiter les territoires pour valider l'authenticité des réponses. Le jour de la délibération, les candidats présélectionnés viendront défendre eux-mêmes leur dossier devant l'ensemble du Jury.

Pour être candidat, que faut-il faire ?

Vous gérez un territoire de chasse ? Vous animez une équipe de chasseurs dans un esprit résolument dynamique et conscient des exigences de la faune et du milieu naturel ? Les mots de biodiversité, de gestion, sécurité, aménagement, jachère, comptage, actions de communication, ouverture vers les autres usagers de la nature n'ont plus de secret pour vous ?

Vous pouvez donc être candidat aux Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier/Groupama.

Les candidats aux précédentes éditions dont ceux n'ayant jamais reçu un premier prix peuvent concourir à nouveau.

[Dossier de candidature 2014](#) Honneurs de la chasse Laurent-Perrier/Groupama

[Règlement des Honneurs de la chasse](#) Laurent-Perrier/Groupama

Les dossiers doivent être envoyés, **avant le 4 janvier 2014**, à :

Astrid de Beauregard - 94 rue des entrepreneurs 75015 Paris

Renseignements auprès du secrétariat Général : astriddebeauregard@club-internet.fr

Lauréats d'un jour, Gestionnaires tous les jours



Le 32ème Prix des Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier/Groupama : la Caille des Blés distinguée !

Le jury des Honneurs a décerné le 32ème prix des Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier/Groupama à l'ACCA de Garganvillar (Tarn & Garonne) pour son action en faveur de la gestion de la caille des blés, espèce migratoire emblématique et méconnue.

Fondé en 1980 par Bernard de Nonancourt, le Prix des Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier /Groupama a pour vocation de mettre en lumière les initiatives d'une nouvelle génération de chasseurs, très réceptifs et respectueux de la biodiversité et de récompenser leurs efforts de réhabilitation d'espèces emblématiques et d'aménagement des territoires, leur bonne gestion des populations animales et des prélèvements, leur quête d'équilibre entre milieu naturel et faune sauvage et leur capacité à fédérer et communiquer avec le monde agricole et les acteurs locaux.

La remise des prix a eu lieu le samedi 1er juin 2013 à Fontainebleau au salon de la Chasse et de la Vénérerie en présence de Cyrille Benoist (Directeur de la communication internationale de Laurent-Perrier), de Jean-Marie Bayeul (Vice-Président de la Fédération Nationale Groupama), de Bernard Baudin (Président de la FNC) et de Jean-Pierre POLY (Directeur Général de l'ONCFS).



La transmission d'un savoir-faire

L'Acca de Garganvillar s'inscrit parfaitement dans l'esprit des Honneurs car elle montre la voie de ce que sera la

légitimité de la chasse de demain : une démarche de transmission d'un savoir-faire en matière de gestion des espaces et des espèces, qui s'appuie sur des études scientifiques solides.

L'Acca de Garganvillar se situe sur un plateau cultivé, qui accueille les cailles des blés lors de leur migration vers le Nord au printemps, et vers le Sud, à la fin de l'été. Composé essentiellement de champs de céréales et de tournesol, ce territoire constitue un site de nidification remarquable de la caille des blés, particulièrement propice aux travaux d'études et de recherche dans le cadre d'un réseau scientifique international.

Comptage au chant et maintien des chaumes

Depuis 10 ans, début avril, les chasseurs de Garganvillar, appuyés par leur fédération départementale et les spécialistes de l'ONCFS, collectent des données en effectuant des comptages au chant. Ils utilisent le chant des femelles pour attirer les mâles dans des filets afin de les baguer et réaliser des mesures sur les cailles avant de les relâcher (300 oiseaux sont ainsi suivis chaque année).

Après les moissons, les chasseurs locaux participent également à des travaux de comptage à l'aide de chiens d'arrêt, pour estimer la densité et le taux de reproduction. Ils ont ainsi dénombré une densité moyenne de 39 cailles aux 100ha.

L'Acca de Garganvillar travaille aussi avec la Fédération des chasseurs du Tarn & Garonne à améliorer l'attractivité de son biotope en favorisant la capacité d'accueil du territoire. Les excellentes relations entre chasseurs et agriculteurs ont permis de conclure des accords importants :

- ▶ chaque année, 10ha de jachères ensemencées de blé sont implantées grâce à des contrats adaptés, financés par la Fédération ce qui permet la reproduction du petit gibier ;
- ▶ concernant le maintien des chaumes, particulièrement important pour la caille des blés, les agriculteurs sont incités financièrement à maintenir les chaumes jusqu'au 15 septembre. En contrepartie, ils perçoivent une rémunération de 20Euros/ha de chaumes conservés

Les actions menées par l'Acca de Garganvillar ont également porté sur une réintroduction du Lièvre et de la perdrix rouge.

Mention spéciale des Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier/Groupama

Le **Syndicat des Propriétaires et Chasseurs de Boujan sur Libron** (Hérault) a retenu l'attention du jury qui a décidé de l'honorer d'une mention spéciale.

Ce Syndicat a choisi de réhabiliter la perdrix rouge. Il est passé de 12,63 couples de perdrix aux 100ha en 2002 à 42,6 couples en 2011. Cette augmentation s'est opérée grâce à une gestion et un aménagement des cultures, l'installation de points d'eau répartis sur le territoire et un prélèvement maximum de 3 perdrix sauvages par jour par chasseur pendant 7 jours.

Le Jury tient à mentionner les dossiers qui avaient été sélectionnés en raison de la pertinence de leur travail :

Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) de Bercé (Sarthe)

Ce vaste territoire de chasse accueille plusieurs espèces de grand gibier (cerf, sanglier, chevreuil) et de petit gibier tel que le faisan. Il est situé dans un site Natura 2000 et fait partie du réseau Agrifaune. Son but est de concilier le maintien des activités agricoles et la sauvegarde de biodiversité en aménageant un milieu favorable au gibier et à sa gestion durable.

Association Communale de Chasse Agréée d'Arvieux (Hautes Alpes)

Ce territoire oeuvre quotidiennement à promouvoir une gestion exemplaire de son patrimoine cynégétique et mène des actions remarquables en faveur de la sauvegarde du tétras lyre en collaboration avec sa fédération des chasseurs, dans le cadre du programme Agrifaune. Après avoir posé un diagnostic permettant d'identifier les habitats favorables de cette espèce patrimoniale, les chasseurs d'Arvieux ont réalisé des travaux d'aménagement qui contribuent à sa sauvegarde et sa gestion durable, tout en menant des actions de communication exemplaires vers les autres « usagers de la nature ».

Association des propriétaires de Rouvres (Eure-et-Loir)

Cette association est un groupement de 70 propriétaires terriens auxquels se sont associés 30 autres chasseurs. Elle mène depuis 2007 une action volontariste pour la sauvegarde et la gestion du faisan en agissant notamment sur le milieu : après avoir introduit une centaine d'oiseaux, des actions de régulation des nuisibles, d'aménagements du territoire (installation de 168 agrainoirs, réalisation de 86 parcelles de jachères) et collaborent étroitement avec les agriculteurs. Les objectifs sont atteints avec 205 coqs chanteurs en 2012, contre 18 en 2002.